



PREVENTION SECURITE

SALAires 2021 : 0%

SALAires 2022 : 0%

Le secteur de la prévention sécurité fait partie des 15 familles de métiers dis de la deuxième ligne.

Présents dès les premières heures de la crise sanitaire et tout au long de celle-ci et maintenant présents pour le contrôle des passes sanitaires, ces 160 000 travailleurs indispensables au bon fonctionnement de la société sont mal rémunérés, trop peu considérés et exercent dans des conditions de travail difficiles.

Pour l'année 2021, les salariés de la prévention sécurité n'ont pas eu d'augmentation de salaire. Conséquence, près d'un salarié sur trois a un salaire de base en dessous du SMIC.

En juillet 2021, les interlocuteurs sociaux ont fini les négociations des salaires minima 2022. La proposition finale des employeurs a été une augmentation de 1,2% des salaires minima conventionnels, au 1^{er} janvier 2022.

La dernière augmentation date de mai 2020. Pour FO, il n'était pas envisageable d'avoir 2 années de suite de gel des salaires, aussi FO signé cet accord. Cette augmentation aurait permis de limiter la baisse du pouvoir d'achat et d'éviter de tirer vers le bas l'échelle des rémunérations.

Mais, comme il n'y a pas eu suffisamment de syndicats pour signer cet accord, pour l'année 2022 les salariés encore une fois ne seront pas augmentés.

Pour FO, cette revalorisation ne faisait pas oublier sa revendication d'une augmentation de 10%, augmentation indispensable pour répondre aux besoins des agents de sécurité et attirer des salariés dans ce secteur aux nombreuses contraintes, en tension de recrutement et alors que plus de 20 000 salariés devront être embauchés pour sécuriser les grands évènements de 2023 et 2024 (Coupe du monde de rugby et Jeux olympiques et paralympiques).

Paris, le 1^{er} septembre 2021

Contacts : Zaïnil NIZARALY, Secrétaire général, 07 84 26 73 06
Alain BOUTELOUX, Secrétaire fédéral, 06 85 12 86 38